

LOGICIEL ELECTRONIC ARTS **CONTRAT DE LICENCE UTILISATEUR FINAL**

Le présent Contrat de Licence Utilisateur Final (le « **Contrat** ») est un accord entre vous et Electronic Arts Inc., ainsi que ses filiales, sociétés affiliées et bailleurs de licence (ci-après désignés collectivement par « **EA** »). This License governs your use of this software and all related documentation, and update and upgrades that replace or supplement the software and are not distributed with a separate license.

EN INSTALLANT OU UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ D'ETRE LIE PAR LE PRESENT CONTRAT. VOUS NE DEVEZ PAS INSTALLER OU UTILISER CE LOGICIEL SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS L'INTEGRALITE DES TERMES DU PRESENT CONTRAT. L'INSTALLATION DU LOGICIEL VAUT PLEINE ACCEPTATION DES TERMES DU PRESENT CONTRAT.

1. Octroi de licence ; Conditions d'utilisation

(a) Octroi de licence EA vous accorde par le présent Contrat une licence personnelle non exclusive pour installer et utiliser le logiciel à des fins personnelles non commerciales exclusivement, tel que défini dans le présent Contrat et la documentation jointe. Votre licence prend effet à la date à laquelle vous commencez à télécharger, installer ou utiliser de toute autre manière le logiciel et expirera : (i) à la date à laquelle vous vous débarrassez du logiciel ; (ii) à la date à laquelle expirent tous les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel (y compris, sans s'y limiter, les droits d'auteur) ; ou (iii) à la résiliation par EA de cette licence ; au premier des termes échus.

(b) Périodes d'essai. Si le logiciel vous a été fourni gratuitement, il ne peut être utilisé que pendant la période spécifiée par EA à la date de livraison du produit (« Période d'Essai »), à moins que vous n'achetiez la licence d'utilisation du logiciel à l'issue de la Période d'Essai.

(c) Exemplaires. Vous pouvez télécharger, à partir d'une source autorisée, le nombre d'exemplaires autorisé par le système de gestion numérique des droits du logiciel. Vous ne pouvez toutefois utiliser qu'un seul exemplaire du logiciel sur un seul ordinateur à la fois. Vous ne pouvez pas faire de copies du logiciel sur un réseau où plusieurs utilisateurs pourraient l'utiliser au même moment. Vous ne pouvez pas diffuser le logiciel sur un réseau où plusieurs utilisateurs pourraient le télécharger. Le nombre d'exemplaires que vous pouvez télécharger durant un certain nombre de jours consécutifs peut être limité. Pour plus d'informations sur le système de gestion numérique des droits applicables à votre logiciel, veuillez consulter les conditions ou les termes de vente liés à la distribution du logiciel.

(d) Versions Bêta. Toute tentative de contourner ou d'entraver le processus d'EA en matière de distribution du logiciel avant sa date de sortie officielle peut entraîner la résiliation de la présente Licence.

2. Réserve de certains droits ; Restrictions.

Le Logiciel est concédé sous licence, et non vendu, pour une utilisation conforme aux termes de la présente Licence. Sauf disposition contraire expresse du présent Contrat, EA conserve l'intégralité des droits, titres et intérêts sur le logiciel (en ce compris tous les personnages, scénarios, images, photographies, animations, vidéos, musiques, textes), ainsi que tous les droits d'auteur, marques commerciales, et autres droits de propriété intellectuelle associés.

EA se réserve tous les droits qui ne vous sont pas expressément octroyés par le présent Contrat. Dans la limite autorisée par les lois en vigueur, il vous est interdit de décompiler, désassembler ou décomposer le logiciel par quelque moyen que ce soit ou de transformer, modifier, améliorer ou créer un produit dérivé du logiciel. Vous ne pouvez pas retirer, transformer ou masquer toute identification du produit, tout droit d'auteur ou autre mention de propriété intellectuelle intégrés

au logiciel.

3. **Cession.**

Vous pouvez céder tous vos droits d'installation et d'utilisation du logiciel à une autre personne physique ou morale dans la mesure où : (a) vous cédez également le présent Contrat et toutes les copies du logiciel ; (b) vous ne conservez aucun exemplaire du logiciel, de ses améliorations, mises à jour ou versions antérieures ; et (c) le cessionnaire accepte les termes du présent contrat ainsi que toutes autres conditions. Avant toute cession, EA peut exiger que vous et le cessionnaire confirmiez par écrit le respect des termes du présent Contrat et/ou que vous vous enregistriez en tant qu'utilisateurs finals du logiciel. **NONOBTANT CE QUI PRECEDE, VOUS NE POUVEZ CEDER DES VERSIONS BETA DU LOGICIEL. VOUS NE POUVEZ LOUER OU DONNER A BAIL VOS DROITS SUR LE LOGICIEL NI AUTORISER LA COPIE DE PARTIES DU LOGICIEL AUTREMENT QUE CONFORMÉMENT AUX AUTORISATIONS EXPRESSES CONTENUES DANS LE PRÉSENT CONTRAT**

4. Consentement à l'Utilisation des Données. Vous acceptez qu'EA puisse collecter, utiliser, stocker et transmettre les informations techniques et autres qui permettent d'identifier votre ordinateur (y compris l'adresse IP), le système d'exploitation et les logiciels d'application ainsi que les périphériques, ces données pouvant être collectées périodiquement afin de vous fournir plus facilement mises à jour, contenus dynamiques, assistance produit et autres services, y compris le jeu en ligne. EA pourra aussi utiliser ces informations collectivement, sans que vous soyez identifié individuellement, afin d'améliorer nos produits et nos services. **SI VOUS NE VOULEZ PAS QU'EA COLLECTE, UTILISE, STOCKE, TRANSMETTE OU RENDE VISIBLES LES DONNEES DECRITES DANS LE PRESENT PARAGRAPHE, N'INSTALLEZ PAS LE LOGICIEL ET NE L'UTILISEZ PAS.**

5. Consentement à l'Utilisation Publique des Données. Lorsque vous utilisez le logiciel en ligne, EA et ses sociétés affiliées peuvent collecter, utiliser, stocker, transmettre ou afficher des données statistiques relatives au jeu lorsque vous utilisez le logiciel en ligne (y compris les scores, les classements et les performances), ou pour identifier les contenus que vous créez et partagez avec d'autres joueurs. Les données qui vous identifient personnellement sont collectées, utilisées, stockées et transmises conformément à la politique de protection de la vie privée d'EA que vous trouverez sur www.ea.com.

6. Résiliation. Le présent Contrat est effectif jusqu'à résiliation. Vos droits en vertu du présent Contrat seront résiliés immédiatement et automatiquement sans préavis de la part d'EA si vous ne respectez pas les conditions générales du Contrat. Dès la résiliation, vous devez cesser d'utiliser le logiciel et détruire tous les exemplaires du logiciel qui sont en votre possession ou sous votre contrôle. La résiliation d'EA ne limitera en aucun cas les autres droits d'EA en matière de recours juridictionnels ou arbitraux. Les paragraphes 2 à 10 du présent Contrat perdureront à la résiliation ou à l'expiration du présent contrat quels qu'en soient les motifs.

7. Garantie Limitée sur les Supports d'Enregistrement EA garantit à l'acheteur d'origine d'un produit authentique que le support sur lequel le logiciel est enregistré sera sans défaut tant matériel que de fabrication en condition normale d'utilisation pour une durée de quatre-vingt dix (90) jours à compter de la date d'achat. Votre recours exclusif en vertu de la présente garantie limitée est le remplacement par EA du produit contenant le logiciel, gratuitement, à réception du produit par le SAV de EA, frais de ports payés, avec preuve d'achat. Si le défaut de l'enregistrement s'avère dû à une utilisation abusive, inappropriée ou à une négligence, ou si le support s'avère défectueux plus de 90 jours après la date d'achat, veuillez aller sur <http://warrantyinfo.ea.com> pour recevoir les instructions de EA concernant le remplacement. **LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITEE ET TOUTE GARANTIE QUI EN DECOULE SUR LE SUPPORT, Y COMPRIS LES GARANTIES CONTRE LES VICES CACHÉS, GARANTIES DE QUALITÉ ET D'APTITUDE À L'UTILISATION PRÉVUE, SONT LIMITEES A UNE DUREE DE**

QUATRE-VINGT DIX (90) JOURS A COMPTER DE LA DATE D'ACHAT AU DETAIL. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS DE LIMITATION DE DUREE DES GARANTIES, LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PEUT-ÊTRE PAS A VOTRE CAS. LA GARANTIE LIMITEE ENONCEE AU PRESENT PARAGRAPHE EST LA SEULE GARANTIE DONT VOUS BENEFICIEZ ET REMPLACE TOUTE GARANTIE EVENTUELLEMENT MISE EN PLACE DANS UN DOCUMENT OU SUR UN EMBALLAGE. CETTE GARANTIE LIMITEE VOUS ACCORDE DES DROITS SPECIFIQUES. VOUS POUVEZ JOUIR DE DROITS SUPPLEMENTAIRES SELON LA JURIDICTION DONT VOUS DEPENDEZ.

8. Non Garantie A L'EXCEPTION DE LA GARANTIE LIMITEE SUR LE SUPPORT D'ENREGISTREMENT, ET DANS TOUS LES CAS AUTORISES PAR LA LOI, LE LOGICIEL VOUS EST FOURNI « EN L'ETAT », SANS DEFAUT, SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE, ET VOUS L'UTILISEZ A VOS PROPRES RISQUES. VOUS ASSUMEZ LA TOTALITE DES RISQUES EN MATIERE DE PERFORMANCE ET DE QUALITE. EA ET SES BAILLEURS DE LICENCE (CI-APRES DENOMMES COLLECTIVEMENT EA AUX FINS DU PRESENT PARAGRAPHE ET DU PARAGRAPHE 6) N'OFFRENT AUCUNE GARANTIE, ET DECLINE PAR LA PRESENTE TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, de qualité et d'aptitude à l'utilisation prévue OU CONTRE LES VICES CACHES OU DE NON VIOLATION DES DROITS DE TIERS, AINSI QUE TOUTE EVENTUELLE GARANTIE NEE D'UNE NEGOCIATION OU DES US ET COUTUMES DE L'ACTIVITE. EA N'OFFRE AUCUNE GARANTIE EN MATIERE D'INTERFERENCE DANS VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL ; AUCUNE GARANTIE SELON LAQUELLE LE LOGICIEL REpondrait A VOS ATTENTES ; OU SELON LAQUELLE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL SERAIT ININTERROMPU OU EXEMPT D'ERREUR, OU SELON LAQUELLE LE LOGICIEL SERAIT COMPATIBLE AVEC LES LOGICIELS DE TIERS OU SELON LAQUELLE D'EVENTUELLES ERREURS DANS LE LOGICIEL SERAIENT CORRIGEEES. AUCUN AVIS ORAL OU ECRIT DE LA PART D'EA OU D'UN DE SES REPRESENTANTS DUMENT AUTORISE NE FERA NAITRE DE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES GARANTIES IMPLICITES OU LA LIMITATION DES DROITS APPLICABLES DU CONSOMMATEUR, IL SE PEUT DONC QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS A VOTRE CAS.

9. Limitation de la responsabilité. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LE DROIT EN VIGUEUR, NI EA, NI SES DISTRIBUTEURS NE POURRONT ETRE TENUS RESPONSABLES ENVERS VOUS EN CAS DE QUELCONQUES MANQUES A GAGNER, COUTS DE BIENS OU SERVICES DE SUBSTITUTION OU DE TOUTE AUTRE FORME DE DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS, ACCESSOIRES OU IMMATERIELS OU DE DOMMAGES-INTERETS PUNITIFS, DECOULANT D'UNE ACTION EN LIEN AVEC LE PRESENT CONTRAT OU LE LOGICIEL CEDE SOUS LICENCE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT, QU'IL S'AGISSE D'UNE ACTION EN RESPONSABILITE DELICTUELLE (OU QUASI DELICTUELLE), CONTRACTUELLE, SANS FAUTE OU AUTRE ET QUE LA PARTIE LESEE AIT ETE INFORMEE OU NON DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS LES CLAUSES DE NON RESPONSABILITE EN CAS DE DECES, DE BLESSURES, DE FAUSSES DECLARATIONS OU DANS CERTAINS CAS DE FAUTES INTENTIONNELLES OU DE NEGLIGENCE OU DE VIOLATION DE CERTAINS STATUTS SPECIAUX, ET N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU IMMATERIELS, IL SE PEUT DONC QUE LA LIMITATION CI-DESSUS NE S'APPLIQUE PAS A VOTRE CAS. En aucun cas la responsabilité globale d'EA au titre du présent contrat ne pourra excéder le montant que vous avez effectivement déboursé pour acquérir la licence du logiciel (dans la limite autorisée par les lois en vigueur).

10. La limitation de responsabilité et la clause de non garantie constituent des conditions essentielles du présent Contrat. Vous acceptez que les dispositions du présent Contrat visant à limiter la responsabilité d'EA sont des conditions essentielles du présent Contrat. Les limitations de responsabilité ci-dessus sont applicables même si cette application fait perdre son essence au recours énoncé ci-dessus en vertu de la Garantie Limitée sur le Support d'Enregistrement.

11. Autonomie et survie des dispositions du Contrat. Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat s'avère illégale ou inapplicable en vertu du droit en vigueur, le reste de cette disposition devra être amendé pour se rapprocher le plus possible de l'objectif de la disposition initiale, toutes les autres dispositions conservant pleine force et effet.

12. Droits restreints pour l'administration américaine. La présente disposition vise les utilisateurs finals travaillant pour le gouvernement américain. Le Logiciel fourni avec le présent Contrat a été entièrement mis au point grâce à des fonds privés. Lesdits Logiciel et documentation sont des « articles de commerce », « un logiciel informatique commercial » et/ou « une documentation de logiciel informatique commercial » au sens des paragraphes 2.101 FAR (Federal Acquisition Regulations) et 252.227-7014(a)(1) DFARS (Defense Federal Acquisition Regulations Supplement) et 252.227-7015 DFARS (ou tout règlement d'agence équivalent ou ultérieur y afférent). Conformément aux paragraphes 227.7202 DFARS et 12.212 FAR et, dans la mesure requise par le droit fédéral américain, aux droits restreints au minimum tels que définis au paragraphe 52.227-19 FAR (ou tout règlement d'agence équivalent ou ultérieur y afférent), toute utilisation, modification, reproduction, publication, exploitation, exposition, divulgation ou distribution par ou pour le gouvernement des Etats-Unis devra être régie exclusivement par les termes du présent Contrat et interdite, hormis dans la mesure expressément autorisée par les clauses du présent Contrat.

13. Recours en injonction. Vous convenez qu'une violation du présent Contrat affectant les droits de propriété d'EA sur le Logiciel peut causer à EA un préjudice irréparable, que des dommages-intérêts ne sauraient convenablement compenser. EA sera alors en droit d'exiger une réparation équitable en plus de tout recours dont elle peut disposer en vertu du présent contrat ou de la loi.

14. Droit applicable. (Indépendamment des règles de conflit de loi ou de loi applicable), le présent Contrat est régi et interprété selon le droit de l'Etat américain de Californie conformément aux accords passés et exécutés entre l'Etat américain de Californie et les résidents de Californie. Sauf si EA y renonce expressément par écrit en un cas précis ou si le droit local s'y oppose, les actions en justice relatives à l'objet des présentes sont de la compétence exclusive des tribunaux d'état et tribunaux fédéraux de Californie dont relève l'établissement principal d'EA. Les deux parties reconnaissent la compétence desdits tribunaux et conviennent que les actes de procédure pourront être signifiés comme stipulé dans les présentes ou de toute autre manière autorisée par le droit californien ou fédéral. Les parties conviennent que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980) ne s'applique pas au présent Contrat ni à aucun litige ou transaction découlant dudit Contrat.

15. Exportation. Vous vous engagez à respecter les lois américaines et autres lois applicables en matière de contrôle des exportations et à ne pas céder ou transférer le logiciel à un ressortissant étranger ou à une destination étrangère interdits par lesdites lois, sans avoir préalablement obtenu et vous être conformé aux autorisations administratives requises. Vous certifiez ne pas être une personne avec laquelle EA n'est pas autorisée à effectuer de transaction commerciale aux termes de la loi applicable.

16. Intégralité du Contrat. Le présent Contrat représente l'intégralité des accords passés entre vous et EA relativement au logiciel et annule et remplace tout accord antérieur ou concomitant relatif audit logiciel. Tout amendement ou toute modification du présent Contrat requiert la forme écrite et la signature d'EA. Aucune inertie ou retard de l'une des parties dans l'exercice de tout droit ou faculté au titre du présent Contrat ne saurait constituer une renonciation à ce droit ou faculté. De même, aucun exercice unique ou partiel d'un quelconque droit ou faculté au titre du présent Contrat ne saurait faire obstacle à l'exercice de tout autre droit prévu dans le présent Contrat. En cas de conflit entre le présent Contrat et de quelconques conditions générales d'achat, les dispositions du présent Contrat prévaudront.